

COMMUNE DE TIGNES -SAVOIE

B.P. 50 - 73321 TIGNES Cedex
Tél : 04.79.40.06.40 - Fax : 04.79.06.35.46

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents ou en Visioconférence :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, Mme Céline MARRO, M. Sébastien HUCK adjoints,
Mme Laurence FONTAINE, M. Jean-Sébastien SIMON, Conseillers délégués,
MM. Franck MALESCOUR, Thomas HERY, Mme Justine FRAISSARD, MM. Stéphane DURAND, Martial DEBUT, Mme Julie FAVEDE, M. Douglas FAVRE, conseillers municipaux.

Absentes représentées :

Mme Clarisse BOULICAUD, conseillère municipale, représentée par M. Thomas HERY,
Mme Odile PRIORE, conseillère municipale, représentée par M. Martial DEBUT,

Absentes :

Mme Nadia CHENAOU, conseillère municipale,
Mme Frédérique JULIEN, conseillère municipale,

M. Justine FRAISSARD est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 19 mars 2021 - Date d'affichage de la convocation : 19 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - Nombre de votants : 17

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

A. Compte-rendu d'activités

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Je vous présente le compte-rendu mensuel d'activité depuis le conseil municipal du 25 février 2021 :

Le 26 février, j'ai rencontré, M. Cédric VIAL, Sénateur de la Savoie le matin, et l'après-midi, j'ai reçu M. Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Communauté de communes Cœur de Tarentaise et Maire de Moûtiers.

Le 2 mars avait lieu la présentation du bilan des Brigades de Gendarmerie de Tignes et Val d'Isère. Ensuite, j'ai assisté au Comité urbanisme et architecte.

Le 3 mars, j'ai participé au Conseil d'Administration de France Montagne. L'après-midi, je suis allé à la Commission Transport, Mobilité, Habitat de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

Le 4 mars avait lieu une présentation du Plan Montagne par M. Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes. Ensuite, je suis allé au rendu du diagnostic du projet de territoire à la CCHT.

Le 5 mars, j'ai présidé la Commission d'Appel d'Offres de la Régie des Pistes.

Le 8 mars, la CCHT a organisé un bureau exécutif en présence de M. Auguste PICOLLET, Conseiller Départemental, suivi du Conseil d'Exploitation Tourisme de Haute Tarentaise.

Le 9 mars, j'ai assisté au Comité Urbanisme et Architecte. L'après-midi avait lieu le Conseil d'administration du Parc National de la Vanoise.

Le 10 mars, j'ai participé au Bureau Communautaire. Le soir avait lieu la présentation du parcours de du Tour de l'Avenir 2021.

Le 11 mars, France Montagne organisait une réunion d'informations en présence des directeurs des bureaux d'Atout France et des directeurs d'Offices de Tourisme.

Le 12 mars, j'ai assisté au Bureau Tourisme de l'APTV.

Le 15 mars, j'ai présidé la Commission Finances, Administration Générale et Vie économique.

Le 17 mars avait lieu la Commission Travaux, Aménagement du Territoire et Stratégie Foncière.

Le 18 mars avait lieu l'assemblée générale de France Montagne.

Le 22 mars, j'ai présidé la Commission d'Appel d'Offres concernant le marché de transport des déchets et boues des stations d'épurations. Le soir avait lieu un Conseil Communautaire.

Le 23 mars était organisé un Comité urbanisme et architecte.

Le 24 mars, j'ai présidé le Conseil d'Administration de la Régie des Pistes.

Le présent rapport a pour objectif l'information du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L2122-23 du CGCT.

B. Compte-rendu au Conseil Municipal de l'utilisation des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le tableau récapitulatif des décisions du maire a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est formulée.

C. Informations diverses

1. Présentation de Baptiste LIMOUSIN :

Il a pris ses fonctions le 1^{er} mars au service urbanisme de la Mairie, en tant qu'instructeur droit des sols. Il est diplômé d'un Master de l'Institut d'Urbanisme de Lyon et a travaillé dans deux bureaux d'étude et notamment sur les thématiques du Plan Local d'Urbanisme et du Schéma de Cohérence Territorial.

2. Bilan des vacances scolaires d'hiver 2021 (Période du 6 février au 6 mars) :

Olivier DUCH indique que Tignes a maintenu et renforcé son offre d'activités sportives et de loisirs touristique sur cette période afin de contenter au mieux la clientèle :

- Domaine skiable (nordique, randonnée, raquette) totalisant plus de 20 Km de pistes balisées et sécurisées,
- Pistes de luges et aires de contemplations spécialement aménagées,
- Tapis de ski débutants ouvert au Lac, au Val Claret et aux Boisses,
- Navettes gratuites toutes les ½ heures sur les circuits de Tignes le Lac / Val Claret et Les Boisses,
- Mise en place d'un « Hike Park » sur le front de neige du Val Claret, à destination à la fois de débutants et des initiés.

Beaucoup de socio-professionnels se sont inscrits dans cette dynamique volontariste :

- Multiplication des offres d'activités hors ski alpin,
- Cours adaptés par les encadrants (guides et moniteurs toutes écoles confondues)
- Adaptations des magasins pour répondre à la demande spécifique de matériel (randonnée, raquettes) ...

La fréquentation de la station de Tignes :

| Semaine | 06-févr | 13-févr | 20-févr | 27-févr |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| TO lits marchands | 10,7% | 17,1% | 20,2% | 16,3% |
| Nuitées touristes | 29 183 | 61 933 | 59 984 | 45 899 |
| Excursionnistes | 1 847 | 3 864 | 4 772 | 2 993 |
| Véhicules parkings | 1 357 | 1 706 | 1 851 | 1 434 |
| Pax office de tourisme | 982 | 1 729 | 2 179 | 2 470 |
| Hike park 1960 pax enregistrés à date | | | | |

Les chiffres donnés par G2A montrent que le taux d'occupation des lits marchands et le nombre de nuitées de la station de Tignes sont supérieurs aux stations de Val d'Isère et Val Thorens mais inférieurs aux stations des 2 Alpes, des Menuires et de La Plagne.

Tignes est très bien positionnée en nombre de passage d'excursionnistes. Cette tendance est favorable à Tignes et montre que l'attractivité de la station et la gratuité des parkings a joué en la faveur de Tignes.

A savoir que cette tendance s'accroît en cette période hors vacances-scolaires.

La fréquentation des offices de tourisme enregistre seulement -29% de passage. En revanche, les agents d'accueil sont très sollicités par les échanges téléphoniques (+2% / n-1) et courriels (+111% / n-1).

Malgré les retours positifs de la clientèle touristique et locale, les socio-professionnels subissent une très forte baisse de leur chiffre d'affaire.

| Moyenne échantillon* | Taille Échantillon | Saison hiver | Février |
|--------------------------|--------------------|--------------|---------|
| Hébergeurs pro | 2 | -88% | NC |
| Magasins de sports | 4 | -63% | -57% |
| Ecoles ski | 1 | -95% | NC |
| Restaurants | 3 | -84% | -67% |
| Alimentation | 4 | -60% | -55% |
| Prestataires d'activités | 2 | 10% | Positif |

Tignes a su satisfaire sa clientèle en travaillant son image de marque et offrant un produit « sport et loisir » de qualité dans le respect des gestes barrières et en limitant l'impact budgétaire.

3. Aménagements et activités

Il présente l'offre des aménagements et activités qui se poursuivront sur cette fin de saison qui sera adaptée en fonction de la fréquentation et de l'enneigement :

- Les tapis de 1800 sont ouverts les mercredis, samedis et dimanches de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le tapis du Val Claret est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 16h30.
- Le ski dérogatoire sera proposé pour la formation professionnelle, les mineurs licenciés et les entraînements de haut niveau, à compter du 5 avril 2021, avec l'ouverture des remontées mécaniques de Tichot (jusqu'au 30 avril), de Chardonnet et du Lavachet (le week-end jusqu'au 18 avril). Il est attendu 300 à 400 personnes.
- Le Hike Park ferme le 31 mars 2021 pour permettre la pratique du ski de piste aux publics dérogatoires sur la piste Carline et le début des travaux du Club Med à la mi-avril.
- Il est proposé 1 animation par jour hors vacances scolaires. Durant les vacances de printemps Tignes Développement proposera 2 animations par jour.
- Le service de navettes passe toutes les heures et pourra être renforcé selon la fréquentation pendant les vacances de printemps.

- Les remontées mécaniques et tapis débutants fermeront le vendredi 30 avril 2021.
- Les espaces aménagés (ski de randonnée, raquette...) fermeront le dimanche 2 mai 2021.

Douglas FAVRE demande si la communication autour des activités proposées est bien relayée auprès du grand public ?

Sébastien HUCK répond que le dispositif en place est diffusé sur la radio R'Tignes, sur les supports de communication de la Mairie (réseaux sociaux, newsletter) et l'application Tignes.

Monsieur le Maire précise également que les socioprofessionnels de la commune ont reçu une newsletter de Tignes Développement pour leur indiquer le dispositif mis en place jusqu'à la fin de saison, sous réserve des mesures gouvernementales qui seront prises d'ici le 2 mai 2021.

4. Retrait d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Avant de passer aux questions délibératives, je vous propose de retirer le point « D2021-03-28 Adoption des rythmes scolaires dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Du Territoire 2021 -2024 ».

Cependant, Céline MARRO, adjointe à l'enfance et la jeunesse, vous présentera ce sujet pour faire un point d'étape à la fin du Conseil Municipal.

Comme vous le verrez nous attendons une validation de l'éducation nationale. Vous serez donc amenés à voter sur ce point lors du conseil municipal du mois d'avril.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le retrait du point « D2021-03-28 Adoption des rythmes scolaires dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Du Territoire 2021 -2024 ».

| |
|---|
| 1 ^{ERE} PARTIE – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – VIE ECONOMIQUE |
|---|

D2021-03-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 février 2021

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

Le Procès-Verbal de la séance du 25 février 2021 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2021 qui est annexé.

1. Clôture de l'exercice 2020 – Vote des subventions de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes

D2021-03-02 Subvention de fonctionnement au budget annexe « Parcs de Stationnement » 2020

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Les résultats 2020 des budgets de la Commune et annexe « parcs de stationnement » ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Parcs de Stationnement » a fait apparaître un déficit prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 430 353.30 € pour couvrir les pertes d'exploitation 2020 liées notamment à la fermeture anticipée de la station en mars 2020.

Ce budget doit donc retrouver des marges de manœuvre.

Les recettes d'exploitation du service et les mesures de restrictions sanitaires n'ont pas pu résorber le déficit susmentionné.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Parcs de Stationnement » une subvention de fonctionnement d'un montant de 430 353.30 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Impute les dépenses :

- *En fonctionnement au chapitre 65 du budget principal de la Commune, sur l'exercice 2020*
- *En recettes au chapitre 74 du budget annexe « Parcs de Stationnement », sur l'exercice 2020.*

D2021-03-03 Subvention d'investissement au budget annexe « Parcs de stationnement » 2020

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Un montant de 384 992.00 € à verser au budget Annexe « Parcs de Stationnement » a été inscrit au budget 2020 de la Commune.

Les résultats 2020 des budgets de la Commune et annexe « Parcs de Stationnement » ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget Annexe « Parcs de Stationnement » a fait apparaître un déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 577 562.84 € que l'exploitation n'a pas pu couvrir, en partie, en raison notamment de la fermeture anticipée de la station en mars 2020.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 44 862.31 € a été engagé sur l'exercice 2020 mais la dépense effective n'interviendra que sur l'exercice 2021.

Dans le cadre de la délégation de service public en régie intéressée, le délégant assure les dépenses d'investissement.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget Annexe « Parcs de Stationnement » une subvention d'investissement d'un montant de 622 425.15 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses :

- *En investissement au chapitre 204 du budget principal de la Commune sur l'exercice 2021,*
- *En recettes au chapitre 13 du budget annexe « Parcs de Stationnement » sur l'exercice 2021.*

D2021-03-04 Subvention de fonctionnement au budget annexe « Lagon » 2020

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Un montant de 1 147 276.00 € à verser au budget annexe « Lagon » a été inscrit au budget 2020 de la Commune.

Les résultats 2020 des budgets de la Commune et annexe « Lagon » ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lagon » a fait apparaître un déficit prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 990 164.76 €, liées notamment à la fermeture anticipée de la station en mars 2020.

Il est nécessaire que ce budget annexe retrouve des marges de manœuvre.

Les recettes d'exploitation du service et les mesures de restrictions sanitaires n'ont pas pu résorber le déficit susmentionné.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Lagon » une subvention de fonctionnement d'un montant de 990 164.76 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Impute les dépenses :

- *En fonctionnement au chapitre 65 du budget principal de la Commune, sur l'exercice 2020*
- *En recettes au chapitre 74 du budget annexe « Lagon » sur l'exercice 2020.*

D2021-03-05 Subvention d'investissement au budget annexe « Lagon » 2020

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Un montant de 113 500.00 € à verser au budget annexe « Lagon » a été inscrit au budget 2020 de la Commune.

Les résultats 2020 des budgets de la Commune et annexe « Lagon » ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Lagon » a fait apparaître un déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 86 608.52 €.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 10 038.50 € a été engagé sur l'exercice 2020 mais la dépense effective n'interviendra que sur l'exercice 2021.

Dans le cadre de la délégation de service public en régie intéressée, le délégant assure les dépenses d'investissement.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Lagon » une subvention d'investissement d'un montant de 96 647.02 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses :

- *En investissement au chapitre 204 du budget principal de la Commune sur l'exercice 2021,*
- *En recettes au chapitre 13 du budget annexe « Lagon » sur l'exercice 2021.*

D2021-03-06 Subvention de fonctionnement au budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » 2020

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Un montant de 2 660 667.00 € à verser au budget annexe « installations sportives, culturelles et de loisirs » a été inscrit au budget 2020 de la Commune.

Les résultats 2020 des budgets de la Commune et annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « Installations sportives culturelles et de loisirs » a fait apparaître un déficit prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 253 081.75 €, liées notamment à la fermeture anticipée de la station en mars 2020.

Les recettes d'exploitation du service et les conséquences des mesures de restrictions sanitaires n'ont pas pu résorber le déficit susmentionné.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 253 081.75 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Impute les dépenses :

- *En fonctionnement au chapitre 65 du budget principal de la Commune, sur l'exercice 2020*
- *En recettes au chapitre 74 du budget annexe « Installations sportives culturelles et de loisirs », sur l'exercice 2020.*

D2021-03-07 Subvention d'investissement au budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » 2020

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

La Commune a inscrit au budget 2020 un montant de 820 000.00 € en vue de couvrir les dépenses d'investissements suivantes réalisées au cours de l'exercice 2020 sur le budget annexe « installations sportives, culturelles et de loisirs ».

Les résultats 2020 des budgets de la Commune et du budget annexe « installations sportives, culturelles et de loisirs » ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget annexe « installations sportives, culturelles et de loisirs » fait apparaître un déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 235 708.10 €.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 134 480.43€ a été engagé sur l'exercice 2020 mais la dépense effective n'interviendra que sur l'exercice 2021.

La réalisation d'investissements est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public auprès des usagers sans augmentation des tarifs.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » une subvention d'investissement d'un montant de 370 188.53 € au titre l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Inscrit les dépenses :

- *En section d'investissement au chapitre 204 du budget de la Commune sur l'exercice 2021,*
- *En section d'investissement au chapitre 13 du budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » sur l'exercice 2021.*

D2021-03-08 Subvention de fonctionnement au budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » dit Commercialisation :

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Un montant de 545 974.00 € à verser au budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » dit Commercialisation, a été inscrit au budget 2020 de la Commune.

Les résultats 2020 des budgets de la commune et annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » dit Commercialisation ont été repris de manière anticipée.

La clôture de l'exercice 2020 du budget annexe a fait apparaître un déficit prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 548 717.70 €.

Les recettes d'exploitation du service et les mesures de restrictions sanitaires n'ont pas pu résorber le déficit susmentionné.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (16 voix pour) :

Une abstention de M. Franck MALESCOUR

ARTICLE 1 : Verse au budget annexe centrale de réservation une subvention de fonctionnement d'un montant de 548 717.70 € au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 : Impute les dépenses :

- *En fonctionnement au chapitre 65 du budget principal de la Commune, sur l'exercice 2020*
- *En recettes au chapitre 74 du budget annexe centrale de réservation, sur l'exercice 2020.*

| |
|--------------------------|
| 2. Budget Principal 2021 |
|--------------------------|

D2021-03-09 Reprise anticipée des résultats 2020 - Budget principal

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public)

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 pour le budget principal se présente comme suit :

| | | | |
|--|--|---------------|---------------|
| | | Dépenses | Recettes |
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 26 032 929.67 | 28 780 918.00 |
| | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | | 3 845 561.78 |
| | Résultat | | 6 593 550.11 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 9 701 135.06 | 7 595 229.46 |
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | | 2 435 781.77 |
| | Résultat | | 329 876.17 |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 2 687 057.54 | 66 777.50 |
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | 0.00 | 4 303 146.24 |
| Reprise anticipée 2021 | Report au 002 | | 4 303 146.24 |
| | Report au 001 au Budget 2021 | | 329 876.17 |
| | Affectation au 1068 | | 2 290 403.87 |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du Budget Principal comme suit :

- Excédent reporté en recettes de fonctionnement au 002 : 4 303 146.24 €
- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 329 876.17 €
- Affectation du résultat au besoin de financement (1068) : 2 290 403.87 €

ARTICLE 3 : Dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-10 Budget primitif 2021 – Budget principal

Monsieur le Maire introduit le rapport de présentation du budget principal de la commune, annexé à la présente délibération.

Après une préparation budgétaire longue de près de 6 mois, le budget 2021 qui vous est présenté offre la synthèse des choix opérés de manière volontaire et responsable en matière de financement des politiques publiques municipales, dans un contexte de crise sans précédent pour nos stations de montagne.

En effet, malgré les incertitudes qui subsistent quant aux compensations de nos pertes financières, nous travaillons sans relâche afin de continuer à proposer à nos clients cet hiver un produit, valorisant l'image de notre station. L'ensemble des acteurs de la Montagne reconnaissent bien volontiers, d'ailleurs, le dynamisme dont nous faisons preuve. Nous dimensionnons en outre nos moyens afin d'offrir à notre clientèle une prochaine saison estivale et hivernale enthousiasmante.

Ce budget marque très fortement notre volonté de maintenir notre programme d'activités et notre niveau de service à destination des usagers et de la clientèle. J'en profite pour remercier publiquement l'ensemble des acteurs publics et privés de la station pour leur implication. Nous sommes conscients des efforts de chacun et nous sommes à vos côtés dans cette période difficile et nous le resterons.

Nous profitons cette année des reports liés à un résultat exceptionnel, en trompe l'œil, car induit par les fermetures d'équipements et de services publics. Ce sont près de 10 millions d'euros de pertes de recettes qui sont estimées sur les exercices 2020 et 2021 ; l'impact le plus violent étant prévu en 2022 puisque nous subirons de plein fouet la diminution de nos recettes fiscales exigibles en N+2.

Nous avons toutefois la chance de pouvoir compter sur le dynamisme de notre commune en matière de projets touristiques ; qui nous permettra de renforcer l'effet rebond de notre économie, attendu en 2023 mais surtout 2024.

Les engagements pris en matière de service à la population et à notre clientèle sont garantis. L'affirmation de la politique à destination des familles par le maintien des activités périscolaires et extrascolaires, l'absence de compromis dans les choix d'intervention en matière d'entretien des espaces publics confirment notre détermination.

L'impact budgétaire de ces choix, dont je porte de manière résolue la responsabilité, pèse au sein des budgets 2021 d'une façon certaine. Le volume de dépenses de fonctionnement croît même de plus de 3 millions d'euros par rapport à l'an dernier. La part de risque raisonnée que nous prenons repose toutefois sur un recours à l'emprunt doublé.

Par ailleurs, ce budget s'attache à préparer et engager la réalisation de nos projets. Chacun comprendra évidemment que débiter un mandat, dans ce contexte, n'est pas aisé. Pour autant, nous travaillons quotidiennement à asseoir notre vision et à anticiper les orientations qui répondront aux enjeux de Tignes pour demain d'un tourisme responsable et durable.

La réalisation de notre projet de mandat, qui sera menée de façon transparente, servira le devenir de Tignes, en l'imposant comme modèle d'innovation et de vivre ensemble.

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, poursuit et met au vote les délibérations du budget primitif :

Le Budget primitif du Budget principal s'équilibre en fonctionnement à 24 295 853.00 € et en investissement 11 223 379.54 €.

Le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes est joint à la présente note détaillant l'intégralité des dépenses et des recettes du budget 2021.

Equilibre budgétaire 2021 - Budget Principal

| F O N C T I O N N E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
|--|--|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| | Charges à caractère général | 5 290 712,00 | Produits du service des domaines | 941 980,00 |
| | Charges du personnel | 5 273 000,00 | Fiscalité | 13 707 390,00 |
| | Atténuation de produits | 150 000,00 | Dotations | 2 849 710,76 |
| | Autres charges de gestion courante | 9 785 910,00 | Revenus des immeubles | 2 019 569,00 |
| | Charges financières | 660 000,00 | Atténuation des charges (stock, II) | 110 000,00 |
| | Charges exceptionnelles | 30 000,00 | Produits financiers & exceptionnels | 260 012,00 |
| | Provisions constituées | 1 100 000,00 | Report du résultat 2020 | 4 303 146,24 |
| | Total des opérations réelles | 22 289 622,00 | Total des opérations réelles | 24 191 808,00 |
| | Virement à la section d'investissement | -00 | Travaux en régie | 100 000,00 |
| Amortissements | 2 006 231,00 | Quote-part des subventions reçues | 4 045,00 | |
| Total | 24 295 853,00 | Total | 24 295 853,00 | |

| I N V E S T I S S E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
|--|--|-------------------------------------|--|--------------|
| | Emprunt | 3 485 500,00 | Emprunts | 1 805 000,00 |
| | | | Subvention reçues | 35 091,00 |
| | Travaux | 2 878 527,00 | FCTVA | 500 000,00 |
| | Subventions d'équipements versées | 1 878 250,00 | Taxe d'Aménagement | 4 000 000,00 |
| | Opérations patrimoniales (échanges de parcelles) | 100 000,00 | Opérations patrimoniales (échanges de parcelles) | 100 000,00 |
| | Opérations pour le compte de tiers | 90 000,00 | Opérations pour le compte de tiers | 90 000,00 |
| | Travaux en régie | 100 000,00 | Amortissements | 2 006 231,00 |
| | Quote-part des subventions reçues | 4 045,00 | Virement à la section d'investissement | -00 |
| | Restes à réaliser 2020 | 2 687 057,54 | Restes à réaliser 2020 | 66 777,50 |
| Report résultat d'investissement 2020 | | | 329 876,17 | |
| Affectation du résultat de fonctionnement 2020 | | | 2 290 403,87 | |
| Total des dépenses d'investissement | 11 223 379,54 | Total des recettes d'investissement | 11 223 379,54 | |
| Equilibre global BP 2021 | | 35 519 232,54 | Equilibre global BP 2021 | |
| | | | 35 519 232,54 | |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 voix pour) :
3 votes contres de M. Martial DEBUT, Mme Odile PRIORE, M. Franck MALESCOUR

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif 2021 du budget principal selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 24 295 853.00 € | 11 223 379.54 € |
| Recettes | 24 295 853.00 € | 11 223 379.54 € |

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu grâce à :

- Le report du résultat 2020 en recette d'investissement : 329 876.17 €
- L'inscription d'un emprunt prévisionnel d'un montant de 1 800 000.00 €
- L'inscription en réserves au compte 1068 en recette d'investissement : 2 290 403.87 €

3. Budget Annexe « Eau & Assainissement »

D2021-03-11 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget annexe « Eau et Assainissement »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public)

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 pour le budget annexe « Eau et Assainissement » se présente comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|--|---|---------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 1 552 208.63 | 2 635 053.63 |
| | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | | 0.00 |
| | Résultat | | 1 082 845.00 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 10 128 711.26 | 8 980 100.97 |
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | | 3 065 653.47 |
| | Résultat | | 1 917 043.18 |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 462 824.03 | 41 466.66 |
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | | 2 578 530.81 |
| Reprise anticipée 2021 | Prévision d'affectation en réserve au compte 1068 (BP 2021) | | 1 080 845.00 |
| | Prévision d'affectation en réserve au compte 1064 (BP 2021) | | 2 000.00 |
| | Report en fonctionnement en Recette (BP 2021) | | 1 917 043.18 |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants (14 voix pour) :
3 abstentions de M. Martial DEBUT, Mme Odile PRIORE et M. Franck MALESCOUR

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du budget annexe « Eau & Assainissement » comme suit :

- Inscription en réserve R1068 en investissement : 1 080 845.00 €
- Inscription en réserve R1064 en investissement : 2 000.00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001) : 1 917 043.18 €

ARTICLE 3 : Dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-12 Budget primitif 2021 – Budget annexe « Eau et Assainissement »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe « Eau et Assainissement » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 3 039 500.00 € et investissement à hauteur de 15 988 228.03 €.

Le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes est joint à la présente note détaillant l'intégralité des dépenses et des recettes du budget 2021.

Equilibre budgétaire 2021 - Budget Annexe Eau et Assainissement

| F O N C T I O N N E M E N T | <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
|--|--|---------------------|--|---------------------|
| | Charges à caractère général | 664 250,00 | Ventes d'eau | 2 719 500,00 |
| | charges du personnel | 443 500,00 | Revalorisation tarifaire | 150 000,00 |
| | Atténuation de produits | 280 000,00 | | |
| | Autres charges de gestion courante | 22 000,00 | | |
| | Charges financières | 350 000,00 | | |
| | Charges exceptionnelles | 6 000,00 | | |
| | total des opérations réelles | 1 765 750,00 | total des opérations réelles | 2 869 500,00 |
| | Virement à la section d'investissement | 873 750,00 | Reprise sur les amortissements comptabilisés | 170 000,00 |
| | Amortissements | 400 000,00 | | |
| Total | 3 039 500,00 | Total | 3 039 500,00 | |

| I N V E S T I S S E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
|--|---|--|---|-------------------|
| | Emprunt | 350 000,00 | Emprunts | 9 890 000,00 |
| | | | Subvention Budget Principal | 500 000,00 |
| | Travaux | 14 505 404,00 | Subvention Financeurs | 335 858,19 |
| | | | Intégration des travaux Réseaux VRD Grande Motte | 447 265,00 |
| | Récupération des avances sur marchés | 500 000,00 | Récupération des avances sur marchés | 500 000,00 |
| | Reprise sur les amortissements comptabilisés | 170 000,00 | Amortissements | 400 000,00 |
| | | | Virement à la section d'investissement | 873 750,00 |
| | Restes à réaliser 2020 | 462 824,03 | Restes à réaliser 2020 | 41 466,66 |
| | | | Report résultat d'investissement 2020 | 1 917 043,18 |
| Affectation du résultat de fonctionnement 2020 | | | 1 082 845,00 | |
| Total des dépenses d'investissement | 15 988 228,03 | Total des recettes d'investissement | 15 988 228,03 | |
| Equilibre global BP 2021 | | 19 027 728,03 | Equilibre global BP 2021 | |
| | | | 19 027 728,03 | |

M. Hubert DIDIERLAURENT précise les tarifs de l'eau sont très modérés contrairement à ce qui se pratique dans d'autres communes et notamment en Haute Tarentaise. Cette pratique tarifaire met la commune de Tignes en difficulté lors de demande de subvention puisqu'elle ne rentre pas dans le cadre réglementaire défini par les autorités compétentes. Considérant les importants investissements à venir, il est envisagé de relever le prix du m³ d'eau, ces prochaines années, pour compenser le déficit de 150 000 €. Les élus seront d'ailleurs amenés à voter sur cette la 1^{ère} augmentation lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que la baisse de la fréquentation de la station dû au confinement du printemps 2020 a conduit une baisse de la consommation d'eau et donc de recettes.

Il ajoute que la nouvelle STEP sera mise en fonction en décembre 2021. A ce jour, sa construction a atteint environ 50% de l'exécution financière des marchés en cours et le montant de la dernière enveloppe mobilisable, pour terminer sa construction, est de 9 890 000 €, inscrit au budget primitif 2021. Le transfert de compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise devrait intervenir au cours de cette mandature. De fait, il est indispensable de maîtriser la dette et de financer autant que possible cette infrastructure par le paiement des redevances de l'eau et de l'assainissement des contribuables.

Hubert DIDIERLAURENT indique que l'augmentation tarifaire sera modulée de façon à inclure la politique de Développement Durable afin que chaque usager puisse mieux maîtriser ses consommations d'eau.

I

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votants (14 voix pour) :
3 abstentions de M. Martial DEBUT, Mme Odile PRIORE et M. Franck MALESCOUR

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif 2021 du Budget Annexe de « Eau et Assainissement » selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe de « Eau et Assainissement » s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 3 039 500.00 € | 15 988 228.03 € |
| Recettes | 3 039 500.00 € | 15 988 228.03 € |

4. Budget Annexe Parcs de stationnement

D2021-03-13 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget annexe « Parcs de stationnement »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public).

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 du budget annexe « Parcs de Stationnement » se présente comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 2 520 682.16 | 2 520 682.16 |
| | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | | 0.00 |
| | Résultat | | 0.00 |

| | | | |
|--------------------------|--|--------------|--------------|
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 2 073 932.72 | 2 088 879.40 |
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | 592 509.52 | |
| | Résultat | 577 562.84 | |

| | | | |
|--|------------------------------|------------|------------|
| Restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 44 862.31 | 622 425.15 |
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | 0.00 | |
| Reprise anticipée 2021 | Report au 001 au Budget 2021 | 577 562.84 | |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du Budget Annexe « Parcs de stationnement » comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 577 562.84 €

ARTICLE 3 : Dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-14 Budget primitif 2021 – Budget annexe « Parcs de stationnement »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Le budget primitif 2021 du budget annexe « parcs de stationnement » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 816 930.00 € et en section d'investissement à hauteur 2 160 325.15 €.

Le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes est joint à la présente note détaillant l'intégralité des dépenses et des recettes du budget 2021.

EQUILIBRE BUDGETAIRE DU BUDGET PARKING 2021

| F O N C T I O N N E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
|--|---|--|--|---------------------|
| | Délégataire | | Délégataire | |
| | Charges à caractère général | 315 000,00 | Chiffre d'affaires | 450 000,00 |
| | Charges de personnel | 395 000,00 | Subvention | 430 000,00 |
| | Frais de Structure | 170 000,00 | | |
| | Total Exploitant | 880 000,00 | Total Exploitant | 880 000,00 |
| | Déléquant | | Déléquant | |
| | Charges à caractère général (IS) | 300 000,00 | Fonds de soutien | 377 428,00 |
| | Charges financières | 450 000,00 | Subvention | 1 419 502,00 |
| | Rémunération délégataire | 230 000,00 | | |
| Charges d'amortissements | 420 000,00 | | | |
| Fonds de soutien - Charges des IRA(Dexia) | 536 930,00 | Quote part des subventions d'équipement | 140 000,00 | |
| Total Déléquant | 1 936 930,00 | Total Déléquant | 1 936 930,00 | |
| Total de la section de fonctionnement | | Total de la section de fonctionnement | | |
| | 2 816 930,00 | | 2 816 930,00 | |
| I N V E S T I S S E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
| | Emprunt | 1 240 000,00 | Amortissements | 420 000,00 |
| | Travaux Parking | 157 900,00 | Fonds de soutien - Charges à étaler | 536 930,00 |
| | Quote part des subventions d'équipement virée au compte de résultat | 140 000,00 | Subvention | 580 970,00 |
| | Restes à réaliser 2020 | 44 862,31 | Restes à réaliser 2020 | 622 425,15 |
| | Report résultat 2020 | 577 562,84 | | |
| | Total des dépenses d'investissement | 2 160 325,15 | Total des recettes d'investissement | 2 160 325,15 |
| | Equilibre global BP 2021 | | Equilibre global BP 2021 | |
| | 4 977 255,15 | | 4 977 255,15 | |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Adopte le budget primitif 2021 du Budget Annexe « Parcs de stationnement » selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe « Parcs de stationnement » s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 2 816 930.00 € | 2 160 325.15 € |
| Recettes | 2 816 930.00 € | 2 160 325.15 € |

5. Budget Annexe « Lagon »

D2021-03-15 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget annexe « Lagon »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public).

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 pour le budget annexe « Lagon » se présente comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|--|--|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 2 057 196.45 | 2 057 196.45 |
| | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | 0.00 | 0.00 |
| | Résultat | | 0.00 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 605 995.19 | 657 049.69 |
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | 137 663.02 | |
| | Résultat | 86 608.52 | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 10 038.50 | 96 647.02 |
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | | 0.00 |
| Reprise anticipée 2020 | Report en Investissement en Dépense (BP 2021) | 86 608.52 | |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 présentés ci-dessus

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du budget annexe Lagon comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 86 608.52€

ARTICLE 3 : Dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-16 Budget primitif 2021 – Budget annexe « Lagon »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe du Lagon s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 083 150.00 € et en section d'investissement à hauteur de 669 147.02 €.

Le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes est joint à la présente note détaillant l'intégralité des dépenses et des recettes du budget 2021.

EQUILIBRE BUDGETAIRE DU BUDGET LAGON 2021

| | Dépenses | | Recettes | |
|--|--|--|--|---------------------|
| | | Montants | | Montants |
| F O N C T I O N N E M E N T | <u>Déléataire</u> | | <u>Déléataire</u> | |
| | Charges à caractère général | 516 000,00 | Chiffre d'affaires | 570 000,00 |
| | Charges de personnel | 500 000,00 | Subvention | 743 000,00 |
| | Frais de Structure | 287 000,00 | | |
| | Charges exceptionnelles | 10 000,00 | | |
| | Total Exploitant | 1 313 000,00 | Total Exploitant | 1 313 000,00 |
| | <u>Délégant</u> | | <u>Délégant</u> | |
| | Charges à caractère général (IS) | 150,00 | Subvention | 342 650,00 |
| | Charges financières | 50 000,00 | | |
| | Rémunération déléataire | 190 000,00 | Quote part des subventions d'équipement | 427 500,00 |
| Charges d'amortissements | 530 000,00 | | | |
| Total Délégant | 770 150,00 | Total Délégant | 770 150,00 | |
| Total de la section de fonctionnement | 2 083 150,00 | Total de la section de fonctionnement | 2 083 150,00 | |
| I N V E S T I S S E M E N T | <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
| | Emprunt | 85 000,00 | Amortissements | 530 000,00 |
| | Travaux Parking | 60 000,00 | Subvention | 42 500,00 |
| | Quote part des subventions d'équipement virée au compte de résultat | 427 500,00 | | |
| | Restes à réaliser 2020 | 10 038,50 | Restes à réaliser 2020 | 96 647,02 |
| | Report résultat 2020 | 86 608,52 | | |
| | Total des dépenses d'investissement | 669 147,02 | Total des recettes d'investissement | 669 147,02 |
| Equilibre global BP 2021 | 2 752 297,02 | Equilibre global BP 2021 | 2 752 297,02 | |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif 2021 du Budget annexe « Lagon » selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 du Budget annexe « Lagon » s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 2 083 150.00 € | 669 147.02 € |
| Recettes | 2 083 150.00 € | 669 147.02 € |

6. Budget Annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

D2021-03-17 Reprise anticipée des résultats 2020 - Budget Annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public).

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 pour le budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » se présente comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 2 975 051.10 | 2 975 051.10 |
| | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | | 0.00 |
| | Résultat | | 0.00 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 1 317 181.43 | 1 434 937.99 |

| | | | |
|--|--|------------|------------|
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | 353 464.66 | |
| | Résultat | 235 708.10 | |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 134 480.43 | 370 188.53 |
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | | 0.00 |
| Reprise anticipée 2021 | Report au 001 au Budget 2021 | 235 708.10 | |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du Budget Annexe Installations sportives culturelles et de loisirs comme suit :

- Déficit reporté en dépenses d'investissement au 001 : 235 708.10 €

ARTICLE 3 : Dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-18 Budget primitif 2021 – Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe des « Installations sportives, culturelles et de loisirs » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 3 310 000.00 € et en d'investissement à hauteur de 1 736 438.53 €.

Le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes est joint à la présente note détaillant l'intégralité des dépenses et des recettes du budget 2021.

EQUILIBRE BUDGETAIRE DU BUDGET INSTALLATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS 2021

| F O N C T I O N N E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
|--|--|--|-------------------------|---------------------|
| | Montants | | Montants | |
| | Déléataire | | Déléataire | |
| | Charges à caractère général | 957 600,00 | Chiffre d'affaires | 700 000,00 |
| | Charges de personnel | 1 212 000,00 | Subvention | 1 676 600,00 |
| | Frais de Structure | 207 000,00 | | |
| | Total Exploitant | 2 376 600,00 | Total Exploitant | 2 376 600,00 |
| | Délégant | | Délégant | |
| | Charges à caractère général (IS) | 80 160,00 | Subvention | 333 400,00 |
| | Pilotage financier des ressources du service | 165 240,00 | | |
| Charges d'amortissements | 213 000,00 | Indemnité provisionnelle d'assurance | 475 000,00 | |
| Virement à la section d'investissement | 475 000,00 | Quote part des subventions d'équipement | 125 000,00 | |
| Total Délégant | 933 400,00 | Total Délégant | 933 400,00 | |
| Total de la section de fonctionnement | 3 310 000,00 | Total de la section de fonctionnement | 3 310 000,00 | |

| I N V E S T I S S E M E N T | Dépenses | | Recettes | |
|--|---|---------------------|--|---------------------|
| | Travaux | 1 241 250,00 | Amortissements | 213 000,00 |
| | | | Virement de la section de fonctionnement | 475 000,00 |
| | Quote part des subventions d'équipement virée au compte de résultat | 125 000,00 | Subvention | 678 250,00 |
| | Restes à réaliser 2020 | 134 480,43 | Restes à réaliser 2020 | 370 188,53 |
| | Report résultat 2020 | 235 708,10 | | |
| | Total des dépenses d'investissement | 1 736 438,53 | Total des recettes d'investissement | 1 736 438,53 |

| | | | |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| Equilibre global BP 2021 | 5 046 438,53 | Equilibre global BP 2021 | 5 046 438,53 |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|

| <u>FONCTIONNEMENT</u> | SPORT OUTDOOR | SPORT INDOOR - TIGNESPACE | CINEMA | MULTIMEDIA | DELEGANT | TOTAL |
|---|----------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses | 1 567 800,00 | 606 000,00 | 187 800,00 | 15 000,00 | 933 400,00 | 3 310 000,00 |
| <i>Dont virement à la section d'investissement</i> | - | - | - | - | 475 000,00 | - |
| Recettes | 1 567 800,00 | 1 081 000,00 | 187 800,00 | 15 000,00 | 458 400,00 | 3 310 000,00 |
| <i>Dont rémunération du régisseur (prime de base)</i> | 947 800,00 | 556 000,00 | 172 800,00 | - | 165 240,00 | 1 841 840,00 |
| <i>Dont subvention d'exploitation</i> | - | - | - | - | 168 160,00 | 168 160,00 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | SPORT OUTDOOR | SPORT INDOOR - TIGNESPACE | CINEMA | MULTIMEDIA | DELEGANT | TOTAL |
| Dépenses | 464 598,63 | 902 473,80 | 8 658,00 | - | 360 708,10 | 1 736 438,53 |
| <i>Dont restes à réaliser 2020</i> | 64 348,63 | 68 473,80 | 1 658,00 | - | - | 134 480,43 |
| Recettes | 464 598,63 | 902 473,80 | 8 658,00 | - | 360 708,10 | 1 736 438,53 |
| <i>Dont subvention d'investissement</i> | 350 250,00 | 328 000,00 | - | - | - | 678 250,00 |
| <i>Dont virement de la section de fonctionnement</i> | - | 475 000,00 | - | - | - | 475 000,00 |
| <i>Dont restes à réaliser 2020</i> | 64 348,63 | 68 473,80 | 1 658,00 | - | 235 708,10 | 370 188,53 |
| TOTAL DU PRESENT BUDGET | 2 032 398,63 | 1 508 473,80 | 196 458,00 | 15 000,00 | 1 294 108,10 | 5 046 438,53 |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte le Budget Primitif du Budget annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe « Installations sportives, culturelles et de loisirs » s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 3 310 000.00 € | 1 736 438.53 € |
| Recettes | 3 310 000.00 € | 1 736 438.53 € |

7. Budget Annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » dit Commercialisation

D2021-03-19 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public)

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 pour le budget annexe « Commercialisation » se présente comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|--|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 4 279 848.43 | 4 279 848.43 |
| | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | | 0.00 |
| | Résultat | | 0.00 |

| | | | |
|-----------------------------|---|------|-----------|
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 0.00 | 0.00 |
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | | 70 027.80 |
| | Résultat | | 70 027.80 |

| | | | |
|---|----------------|------|------|
| Restes à réaliser au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 0.00 | 0.00 |

| | | | |
|--|--|--|-----------|
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | | 70 027.80 |
|--|--|--|-----------|

| | | | |
|---------------------------|------------------------------|--|-----------|
| Reprise anticipée 2021 | Report au 001 au Budget 2021 | | 70 027.80 |
|---------------------------|------------------------------|--|-----------|

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Olivier DUCH explique que le déficit de la centrale de réservation, qui inclue le service groupe et séminaire, vient notamment de la charge de travail qu'à induit la fermeture de la station au printemps 2020, pour effectuer les remboursements des séjours non réalisés et notamment ceux réservés pour la Snow Pride.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (15 voix pour) :
3 abstentions de M. Martial DEBUT, Mme Odile PRIORE, M. Franck MALESCOUR

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme indiqués dans le tableau ci-dessus

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du Budget Annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités » comme suit :

- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 70 027.80 €

ARTICLE 3 : Dit que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-20 Budget primitif 2021 – Budget annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe de la « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 239 000.00 € et en investissement à hauteur de 70 027.80 €.

Le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes est joint à la présente note détaillant l'intégralité des dépenses et des recettes du budget 2021.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (12 votes pour) :

3 abstentions de M. Martial DEBUT, Mme Odile PRIORE, M. Franck MALESCOUR

2 votes contres de Mme Julie Favede et Douglas FAVRE

ARTICLE 1 : Adopte le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 du Budget Annexe « Gestion de la centrale de réservation et commercialisation des activités de la station » s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 2 239 000.00 € | 0.00 € |
| Recettes | 2 239 000.00 € | 70 027.80 € |

8. Budget annexe Bâtiment multifonctionnel (SEMPER VIVENS)

D2021-03-21 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable public).

L'affectation définitive du résultat interviendra lors du vote du compte administratif, et donnera lieu, le cas échéant, à un ajustement via le vote d'un budget supplémentaire.

Le tableau de reprise anticipée des résultats 2020 pour le budget annexe « bâtiment multifonctionnel » se présente comme suit :

| | | Dépenses | Recettes |
|--|-------------------------------------|--------------|--------------|
| | Résultats propres à l'exercice 2020 | 4 564 690.82 | 1 937 324.97 |

| | | | |
|--|--|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | Résultats antérieurs reportés (002 du BP 2020) | | 2 627 365.85 |
| | Résultat | | 0.00 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2020 | 3 000 000.00 | 4 562 814.92 |
| | Résultats antérieurs reportés (001 du BP 2020) | 1 556 414.92 | |
| | Résultat | | 6 400.00 |
| Restes à réaliser au 31 décembre 2020 | Fonctionnement | | |
| | Investissement | 0.00 | 0.00 |
| Résultats cumulés 2020 (y compris RAR) | | | 6 400.00 |
| Reprise anticipée 2021 | Report au 001 au Budget 2021 | | 6 400.00 |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 votes pour) :

ARTICLE 1 : Constate et approuve les résultats de l'exercice 2020 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 2 : Inscrit les résultats au Budget primitif 2021 du Budget Annexe Bâtiment Multifonctionnel comme suit :

- Excédent reporté en recettes d'investissement au 001 : 6 400.00 €

ARTICLE 3 : Dit que Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

D2021-03-22 Budget primitif 2021 – Budget annexe « Bâtiment multifonctionnel »

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée, s'exprime ainsi :

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Bâtiment multifonctionnel » s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 3 930 000.00 € et en investissement à hauteur de 0.00 €.

L'opération d'aménagement du bâtiment multifonctionnel est caractérisée par sa finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisation (clôture du budget à la fin de l'opération), puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.

Le schéma comptable lié aux dépenses de travaux et aux recettes de cessions des lots doit se conformer à des dispositions fiscales spécifiques notamment pour l'application des droits à déduction, et faire l'objet d'une déclaration de TVA distincte.

Ce budget doit par conséquent comptabiliser :

- d'une part l'ensemble des charges liées à la construction de l'immeuble,
- d'autre part l'ensemble des recettes qui résulte, à la fois de la commercialisation des lots à usage d'habitation, mais également de la valorisation de la part restant propriété communale.

En 2021, le budget primitif enregistre et finance l'intégration des lots revenant à l'actif communal.

Cette absorption se matérialise par une dépense au sein du budget principal et par une recette au sein du budget bâtiment multifonctionnel (chapitre 70 du BP 2021). Cette opération intervient au moment du vote du compte administratif.

A l'issue de l'opération de commercialisation des lots à usage d'habitation, et de valorisation de la part restant propriété communale, le budget bâtiment multifonctionnel sera clôturé. Le résultat de l'opération qu'il soit en excédent, en déficit ou en équilibre à la clôture sera reversé au sein du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement regroupent les travaux et la maîtrise d'œuvre liés à l'opération d'aménagement, ainsi que les charges financières.

Les réceptions des lots de travaux ont été réalisées en juillet 2019 et septembre 2019.

Les travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre sont terminés et n'engagent pas d'autres dépenses sur le budget primitif 2021.

Le budget enregistrera la liquidation de la TVA relative à l'opération de livraison à soi-même estimé pour l'heure à 600 000.00 €.

II. RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux produits issus des cessions des lots composant l'immeuble.

Les ventes sont inscrites au chapitre 70 article 7015 « Vente de terrains aménagés » pour un montant de 3 930 000.00 € HT correspondant à l'intégration des quatre lots au sein du budget principal.

L'ensemble des loyers perçus (bail commercial du restaurant et baux emphytéotiques des écoles de ski) est comptabilisé à compter de 2020 au sein du budget principal.

Le budget présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement. L'opération de cession des trois chalets à des tiers privés finance l'ensemble du projet.

Le budget présente un suréquilibre en section d'investissement d'un montant de 6 400.00 € correspondant à la reprise anticipée du résultat 2020 représentant les cautions enregistrées auprès du

restaurant le Kaya depuis le démarrage de son exploitation. Ce résultat excédentaire intégrera les écritures du budget principal lors de la dissolution de ce budget annexe.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « Bâtiment Multifonctionnel » selon le document ci-annexé.

Le budget primitif 2021 du budget annexe « Bâtiment multifonctionnel » s'équilibre de la façon suivante :

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> |
|----------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 600 000.00 € | 0.00 € |
| Recettes | 3 930 000.00 € | 6 400.00 € |

D2021-03-23 Candidature au label « Flocon Vert » créé par l'association « Mountain Riders »

Olivier DUCH, 1^{er} adjoint, s'exprime ainsi :

Le label « Flocon Vert » vise à valoriser les destinations touristiques ayant une politique de développement durable innovante.

Il est créé par l'association « Mountain Riders » pour donner aux amoureux de la montagne une vision claire sur les destinations touristiques exemplaires.

Depuis 2006, cette association réalise l'Eco Guide des stations de montagne. Il recense les bonnes initiatives des stations en matière de développement durable.

En 2011, « Mountain Riders » et plus de 70 structures partenaires expertes du tourisme du développement durable et de la montagne ont travaillé pour proposer un mode de fonctionnement et des critères d'éligibilité pour ce label de durabilité pour les collectivités touristiques de montagne.

La commune de Tignes à la volonté de s'engager dans une politique de développement durable et entend mettre en œuvre des actions concrètes pour un tourisme responsable en tenant compte des questions d'ordre environnemental, économique, social, culturel et esthétique.

A cet effet, elle souhaite adhérer aux principes fondateurs du label « Flocon Vert » qui sont de :

- Permettre aux clients de choisir sa station sur un critère lisible de Développement Durable
- Valoriser l'engagement durable d'un territoire
- Evaluer le territoire au travers du référentiel Flocon Vert

Le processus de labélisation « Flocon Vert » qui engage la commune à l'association « Mountain Riders » implique :

- L'engagement de la station
- Des coûts directs associés pour chaque phase pour un montant total de 13 600 € TTC (accompagnement, ateliers, diagnostic, audit...)
- Des coûts indirects associés pour chaque phase (temps de travail du personnel)

La candidature au référentiel « Flocon Vert » n'implique pas que la commune soit labellisée, cette décision étant indépendante de la démarche actuelle. Elle sera actée par une « Analyse Durable », correspondant à un état des lieux détaillé des actions déjà entreprises et à entreprendre.

Si cette première analyse se révèle positive au regard du cahier des charges « Flocon Vert », un audit sera effectué par un organisme indépendant, permettant au Comité de labellisation « Flocon Vert », sur la base de cet audit de « l'Analyse Durable », d'attribuer ou non le label.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Candidate au label « Flocon Vert » créé par l'association « Mountain Riders »,

ARTICLE 2 : S'engage dans la démarche proposée par l'association « Mountain Riders »,

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à « Flocon Vert ».

ARTICLE 4 : Nomme M. Olivier DUCH comme référent élu.

ARTICLE 5 : Dit que le montant de 13 600 € sera inscrit au budget principal 2021.

D2021-03-24 Participation financière versée à la Communauté de Communes de Haute tarentaise dans le cadre du Tour de l'Avenir – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la convention

Comme chaque année depuis 2015, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT) accueille à nouveau le Tour de l'Avenir.

L'arrivée finale de cette course cycliste est prévue le dimanche 22 août 2021 au Col du Petit Saint Bernard.

La CCHT a sollicité les communes concernées par le passage de cette course pour participer aux frais de production du direct TV (France Télévision et Eurosport) de cet événement s'élevant à 30 000 €, offrant ainsi une bonne visibilité de notre territoire et des différents points d'intérêts touristiques.

La CCHT prévoit de verser 15 000 € et sollicite les communes partenaires pour prendre en charge le solde.

Lors du bureau communautaire du 10 mars 2021, il a été proposé de répartir les 15 000 € restants de la façon suivante :

- Séz : 3 000 €
- Bourg Saint Maurice : 2 000 €
- Villaroger : 2 000 €
- Montvalezan : 2 000 €
- Sainte Foy Tarentaise : 2 000 €
- Tignes : 2 000 €

- Val d'Isère : 2 000 €

Les élus communautaires délibéreront en Conseil le lundi 22 mars 2021.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière, dans le cadre du partenariat avec le Tour de l'Avenir et la Communauté de Commune de Haute Tarentaise, annexée à la présente.

ARTICLE 2 : Verse 2 000 € à l'association Alpes Vélo.

D2021-03-25 Attribution du marché du transport et du traitement des sous-produits des unités de traitements des eaux de la Commune de Tignes

Le marché de transport et traitement des sous-produits d'assainissement pour la Commune de Tignes arrive prochainement à échéance.

Afin de poursuivre cette prestation, un nouveau marché a été lancé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert définie aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations du marché consistent à transporter les déchets provenant des unités de traitements des eaux de Tignes, à savoir :

- les boues provenant du traitement des eaux usées urbaines
- les déchets de dégrillage
- les déchets de dessablage

Les boues sont évacuées par camions vers l'exutoire actuel des boues situé chez SUEZ ORGANIQUE, centre de compostage Fertisère, à Villard-Bonnot.

Le prestataire retenu a également en charge le traitement et l'élimination des sables et refus de dégrillage issus du traitement des eaux usées.

La Commune de Tignes construit actuellement une nouvelle station d'épuration. Dès lors que ce nouvel ouvrage sera en fonctionnement, les prestations du présent marché seront amenées à évoluer en cours d'exécution du contrat.

Jusqu'à octobre 2021, les unités de traitement de Tignes sont les suivantes :

- Station d'épuration de Tignes le Lac
- Station d'épuration de Tignes les Brévières
- Bassin tampon de Tignes le Lac

À partir d'octobre 2021, la nouvelle station d'épuration sera mise en eau aux Brévières. Cette dernière regroupera les eaux usées de l'ensemble des hameaux de Tignes et aura une capacité de traitement de 50 000 EH.

Dès lors, les prestations seront à réaliser sur les sites suivants :

- Station d'épuration de Tignes située aux Brévières
- Bassin tampon situé à Tignes le Lac

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique, en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, avec un montant minimum annuel de 60 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification, avec possibilité de résiliation annuelle à chaque date anniversaire du marché.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, la Commission d'Appel d'Offres, se réunira le 22 mars 2021, et décidera, suite à l'analyse des offres reçues, d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse de la société AXIA POUGET.

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché n°SET21-01SER relatif aux prestations de transport et traitement des sous-produits des unités de traitements des eaux de la Commune de Tignes attribué à la société AXIA POUGET,

ARTICLE 2 : Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération,

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Eau/assainissement, en section fonctionnement au chapitre 011 - compte 611.

D2021-03-26 Grille tarifaire des inscriptions au Tignes Trail

La SAGEST Tignes Développement organise le Tignes Trail les samedi 14 et dimanche 15 août 2021.

Cette compétition sportive comprend plusieurs épreuves :

- Trails enfants de 700 m, 1,9 km, 3,3 km
- Un trail de 13 km,
- Un trail de 26 km.
- Un trail de 42 km (nouvelle épreuve comprenant un dénivelé positif de 3000 mètres)

Il est créé 2 périodes de tarifs préférentiels :

- « winter season » jusqu'au 7 mai 2021
- « summer is coming » du 8 mai au 20 juin 2021 inclus

Il est procédé à une légère augmentation entre les tarifs 2020 et 2021, plus conformes aux droits d'engagement pratiqués sur les autres trails, avec souvent la règle de 1 € par km de course.

Les tarifs sur place majorés de 2€ (sauf pour les trails jeunes) pour inciter les participants à s'inscrire en ligne afin de réduire l'attente sur le village pour la gestion des dossiers et les retraits de dossards.

Les frais d'inscription au Tignes Trail sont proposés selon la grille tarifaire ci-dessous :

| Dates | Courses | Types de vente | | | Tarifs unitaires (TTC) | |
|---------------------|-------------------------------------|----------------|--------------|--|------------------------|-------|
| | | | | | 2020 | 2021* |
| Samedi 14 août | Trails Enfant (700m/1,9km/3,3km) | en ligne | earlybooking | « winter season » jusqu'au 7 mai | 4 € | 3 € |
| | | | | « summer is coming » jusqu'au 20 juin | | 4 € |
| | | sur place | plein tarif | à partir du 21 juin | 5 € | 5 € |
| | | | | les 14 et 15 août | | |
| Dimanche 15 août | Trail 13km | en ligne | earlybooking | « winter season » jusqu'au 7 mai | 10 € | 10 € |
| | | | | « summer is coming » jusqu'au 20 juin | | 11 € |
| | | sur place | plein tarif | à partir du 21 juin | 12 € | 13 € |
| | | | | les 14 et 15 août | | - |
| | Trail 26km | en ligne | earlybooking | « winter season » jusqu'au 7 mai | 20 € | 20 € |
| | | | | « summer is coming » jusqu'au 20 juin | | 22 € |
| | | sur place | plein tarif | à partir du 21 juin | 25 € | 26 € |
| | | | | les 14 et 15 août | | - |
| | Trail 42km | en ligne | earlybooking | « winter season » jusqu'au 7 mai | Nouveauté | 33 € |
| | | | | « summer is coming » jusqu'au 20 juin | | 35 € |
| | | sur place | plein tarif | à partir du 21 juin | | 42 € |
| | | | | les 14 et 15 août | | 44 € |

La commission finances, administration générale et vie économique, réunie le 15 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la grille tarifaire, présentée ci-dessus, pour les frais d'inscription au « Tignes Trail ».

2^{ÈME} PARTIE – TRAVAUX – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET STRATEGIE FONCIERE

D2021-03-27 Signature d'une convention d'aménagement avec la SCI BELLECOTE représentée par M. Guy CLAREY, dans le cadre de la construction d'un chalet d'habitation touristique accolé au chalet ISBA, sis lieu-dit « Lavachet ».

La SCI BELLECOTE représentée par M. Guy CLAREY a déposé une demande de permis de construire en date du 26 février 2021, enregistrée sous le n° 073 296 21M1002, portant sur la construction d'un chalet touristique accolé au chalet ISBA, sis lieu-dit « Le Lavachet ».

Un avis favorable émis a été émis à l'unanimité par le comité consultatif « Urbanisme et Architecture », réuni en séance du 9 mars 2021, sur le projet architectural proposé qui répond aux modifications sollicitées en séance du 15 janvier 2021.

Compte tenu de la nature du projet, il convient, au titre des articles L 342-1 à 5 du code du tourisme, de signer avec les pétitionnaires une convention d'aménagement afin de figer les lits et surfaces de plancher touristiques.

La convention d'aménagement permet de cadrer, entre autres, la durée du contrat, les conditions de prorogation ou de révision, les conditions de résiliation, les obligations de chacune des parties et les pénalités ou sanctions applicables en cas de défaillance du cocontractant ou de mauvaise exécution du contrat (article L 342-2 à 5 du Code du Tourisme).

Un avis favorable a été émis à l'unanimité par la Commission « Travaux, aménagement du territoire et stratégie foncière », réunie en séance du 17 mars 2021, sur la signature de cette convention d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec la SCI BELLECOTE représentée par M. Guy CLAREY, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

3^{ÈME} PARTIE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Pas de point présenté dans ces domaines

4^{ÈME} PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

D2021-03-28 Adoption des rythmes scolaires dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Du Territoire 2021 -2024

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Céline MARRO rappelle que la commune Tignes mène un Projet Educatif de Territoire (PEDT) depuis 2017. Un PEDT est approuvé par le Conseil Municipal pour une période de 3 ans. Il aurait donc dû être renouvelé en mars 2020 mais en raison de la crise sanitaire et des élections municipales repoussées, l'actuel PEDT a été prolongé d'une année. La commune de Tignes et ses acteurs souhaitent réaffirmer l'ambition éducative du territoire, par le biais de la mise en place d'un nouveau PEDT, en lien avec les services académiques de l'éducation nationale, de la Préfecture et de la Caisse d'Allocation Familiale. Le PEDT fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant. Une consultation a été menée auprès des parents d'élèves afin de connaître leurs souhaits et leurs besoins en matière de rythmes scolaires, avant que le conseil municipal ne délibère lors de la prochaine séance. Le questionnaire a été validé par un comité de pilotage constitué de parents délégués, d'enseignants, des directeurs d'écoles et de la municipalité, avant d'être diffusé auprès des parents d'élèves.

Céline MARRO présente la restitution de l'évaluation du PEDT 2017/2020 Parents et Enfants.

En voici quelques chiffres :

- 131 familles ont répondu au questionnaire, soit 79%,
- 94 % des enfants participent plus de 3 fois aux services périscolaires par semaine,
- Plus de 80 % sont satisfait de la qualité et de la diversité des Temps d'Activité Périscolaire,
- 76 % des enfants mangent au restaurant scolaire et 76 % d'entre sont content du menu proposé,
- 68 % des élèves utilisent le service de transport scolaire,
- 44 % des élèves utilisent le service de garderie le soir et 28 % l'accueil du mercredi,

- 78 % des familles sont satisfait du rythme scolaire actuel, soit de 4,5 jours, réparti comme suit :

| Maternels | Primaires |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Lundi : 8h30-11h30 & 14h15-16h30 | Lundi : 8h30-11h30 & 13h30-15h30 |
| Mardi : 8h30-11h30 & 14h15-16h30 | Mardi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 |
| Mercredi : 8h30-11h30 | Mercredi : 8h30-11h30 |
| Jeudi : 8h30-11h30 & 14h15-16h30 | Jeudi : 8h30-11h30 & 13h30-15h30 |
| Vendredi : 8h30-11h30 & 14h15-16h30 | Vendredi : 8h30-11h30 & 13h30-15h30 |

Les TAP en maternels ont lieu de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les TAP en primaires ont lieu de 15h30 à 16h30 les lundis, jeudis et vendredis.

La municipalité souhaite regrouper les TAP sur une seule ½ journée afin de proposer des activités plus qualitatives et surtout de permettre aux enfants de prendre le temps de découvrir l'activité.

Il sera donc proposé de conserver une semaine de 4 ½ jours en favorisant les temps d'apprentissage le matin et en répartissant les temps scolaires et périscolaires de la façon suivante :

| Maternels | Primaires |
|---|---|
| Lundi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 | Lundi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 |
| Mardi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 | Mardi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 |
| Mercredi matin : Temps d'activités périscolaire | Mercredi matin : 8h30-11h30 |
| Jeudi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 | Jeudi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 |
| Vendredi : 8h30-11h30 & 13h30-16h30 | Vendredi : 8h30-11h30 & Temps d'activités périscolaire de 13h30-16h30 |

La municipalité attend désormais la validation de l'inspecteur de l'éducation nationale pour que le conseil municipal puisse délibérer le mois prochain.

Julie FAVEDE précise qu'il y a 4 ans les transports scolaires n'assuraient pas le ramassage des élèves pour se rendre à des temps d'activités périscolaires le mercredi matin.

Céline MARRO indique que le « Plan Mercredi » présenté par Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale, en 2018, met en avant l'offre d'activités périscolaires le mercredi et qu'à priori les problématiques de transport scolaire ne sont plus un point bloquant.

Conformément au règlement intérieur, approuvé le 14 septembre 2020, les questions diverses doivent être transmises, 48 heures avant le début de la séance, par courriel à l'adresse suivante : directiongenerale@tignes.net.

Questions de Douglas FAVRE :

Pourriez-vous nous faire un point global sur l'UTN du Lavachet et du Terrachu ? Quelles sont les motivations de la majorité sur ces 2 projets ? »

M. Hubert DIDIERLAURENT, 3^{ème} adjoint, s'exprime ainsi :

1. PC dit UTN DU LAVACHET – PC 073 296 19 M1022

Hubert DIDIERLAURENT rappelle que le permis de construire porte sur la démolition de l'hôtel-restaurant « Les Hauts de Tovière » et la construction d'un ensemble immobilier de cinq bâtiments comprenant un hôtel, une résidence de tourisme, des logements touristiques permanents et saisonniers ainsi que des commerces et activités de service dans le cadre du programme de l'UTN du Lavachet. L'un des demandeurs est M. Patrick REMME. Ce permis a été déposé le 03 octobre 2019 et délivré le 23 juin 2020.

A ce jour, 2 recours contentieux ont été déposés :

- a. Une requête déposée devant le TA de Grenoble le 21 décembre 2020 par 30 copropriétaires (à titre individuel) domiciliés dans 6 résidences du Lavachet*
- b. Une requête déposée devant le TA de Grenoble le 21 décembre 2020 par le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble les Trolles et une copropriétaire à titre individuel.*

Il faut noter que le permis de construire signé à la dernière minute par le précédent Maire, était non conforme à la vision de cette municipalité privilégiant un développement raisonné. C'est un « héritage » qu'elle assume et défendra l'autorisation par le recours d'un cabinet qui accompagne la collectivité dans cette démarche.

En parallèle, des contacts réguliers avec le pétitionnaire sont entretenus pour réduire la taille du projet, depuis l'été dernier. L'objectif est de réduire le nombre de lits en RT : de 1050 à 800. Un PC modificatif a été déposé et a déjà été présenté en comité d'urbanisme le 23 février dernier. Il est en cours d'instruction.

La municipalité joue donc son rôle en participant à la défense de l'autorisation, dans l'attente de la délivrance du PC modificatif.

2. PC LO TERRACHU – PC 073 296 19 M1013

Hubert DIDIERLAURENT rappelle que le permis concerne la construction d'un établissement hôtelier de 27 chambres après démolition de l'hôtel existant LO TERRACHU hormis sa terrasse côté Lac.

Le demandeur est la SAS TIGNES LODGES représentée par M. Patrick REMME. Le permis de construire a été déposé le 03 juillet 2019 et délivré le 26 février 2020.

A ce jour, 2 recours contentieux ont été déposés :

- a. Une requête déposée devant le TA le 30 novembre 2020 par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Le Premou » dont à titre individuel 12 copropriétaires.*
- b. Une requête déposée devant le TA le 30 novembre 2020 par le syndicat des copropriétaires de l'immeuble « le Sabaudia » dont à titre individuel 9 copropriétaires.*

Ce PC est étroitement lié au programme précédent. Les recours semblent sérieux à l'encontre de ce projet et les élus les étudient sérieusement.

Dans le cadre de la défense de cette autorisation, de nouvelles discussions pourraient intervenir.

Monsieur le Maire clôture la séance à 18h42.